



**VILLE DE SION**

## **MISE AU CONCOURS**

La Ville de Sion met au concours un poste de

# **chef du service de l'urbanisme**

### **Mission principale**

Assumer la responsabilité du service de l'urbanisme, notamment :

- la conduite du service;
- l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
- les missions confiées par l'autorité politique;
- les projets d'aménagement de nouveaux espaces publics;
- les projets et la gestion des espaces verts.

### **Conditions d'engagement**

- être au bénéfice d'une formation universitaire ou jugée équivalente en urbanisme ou en architecture;
- disposer d'une formation post-grade en urbanisme ou en développement territorial;
- avoir de l'expérience en gestion et développement d'études ainsi qu'en matière de coordination de projets;
- de l'expérience dans l'administration publique constitue un avantage;
- posséder une expérience dans le domaine des marchés publics ou d'une formation en la matière;
- maîtriser les outils informatiques, principalement Autocad, Word et Excel;
- disposer des compétences sociales et aptitudes suivantes : aisance à la conduite de personnel, discrétion, entregent, intégrité, sens des responsabilités et autonomie, goût pour le travail en équipe, avoir le sens des relations, résistance au stress;
- âge souhaité : 40 à 45 ans.

Ce poste est accessible aux hommes ou aux femmes.

**Entrée en fonctions :** à convenir.

**Domiciliation :** avoir ou prendre domicile sur le territoire de la commune de Sion.

### **Traitement**

Selon le règlement général pour le personnel de l'administration communale et l'échelle des traitements de la Municipalité.

Les renseignements relatifs au descriptif de poste et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Marcel Maurer, Président de la municipalité, tél. 027 324 11 02, ou auprès de M. Philippe Ducrey, Secrétaire municipal, tél. 027 324 11 21.

Les offres avec curriculum vitæ, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe «chef du service urbanisme» à : Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 18 septembre 2013.**

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.

Sion, le 20 août 2013

L'ADMINISTRATION COMMUNALE